



OUI

au droit de vote pour les personnes
en situation de **handicap** au bénéfice
d'une **curatelle** de portée générale

**Être protégé·e ne doit pas conduire à
être privé·e de ses droits politiques**

« Avant de voter, **je me renseigne et je discute**.
Si le sujet est trop compliqué, je renonce à voter »

« Mes difficultés ne m'empêchent pas
de **participer à la société** »

« **Je m'intéresse à la vie politique**.
J'aimerais pouvoir voter, mais récupérer mes droits
est une démarche longue et humiliante »



Votation cantonale du 30 novembre – Objet 2

NOUS SOMMES AUSSI DES CITOYENNES ET CITOYENS !

- // La force de notre démocratie repose sur la participation de chacune et chacun
- // Les personnes sous curatelle de portée générale ont la capacité à avoir une opinion
- // Voter ne signifie pas être élu, ce sont les citoyennes et les citoyens qui décident qui élire
- // Aucun autre groupe de population n'a à prouver sa capacité à voter
- // La Suisse a ratifié la Convention sur les droits des personnes handicapées qui défend l'accès aux droits politiques pour toutes et tous
- // Plusieurs cantons ont déjà franchi le pas et les Chambres fédérales ont décidé de mettre fin à cette discrimination

LE 30 NOVEMBRE VOTONS OUI
À LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION



pro infirmis

Association romande
pro mente sana

forum
handicap vaud

Solidarité-
Handicap mental

graap | fondation
groupe d'accueil et
d'action psychiatrique



EBEN-HÉZER LAUSANNE

